

TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION

MERCREDI 11 OCTOBRE 2006

EPREUVE :

UNE SERIE DE QUESTIONS PORTANT SUR LA RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE RELATIF A UNE SITUATION A LAQUELLE UN ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PEUT ETRE CONFRONTE

Durée : 1H30

Coefficient : 3

ATTENTION :

- Veillez au respect de l'anonymat de votre copie. Ne signez pas votre copie et n'indiquez vos nom, prénoms et initiales ni dans le corps du devoir, ni dans la marge. Vos nom et prénoms ne doivent figurer que dans l'encart prévu à cet effet que vous aurez pris soin de cacheter.

- Aucune feuille de papier brouillon ne sera acceptée à l'appui de votre copie.

Vérifiez le nombre de pages de ce document, il doit comporter 2 pages numérotées.

Le centre de loisirs sans hébergement (accueil de loisirs) municipal où vous êtes employé en qualité d'adjoint d'animation participe à des actions socio-éducatives intercommunales.

Le Directeur, qui est animateur territorial, vous demande de préparer une réunion de concertation avec les différents personnels d'animation des trois structures d'accueil concernées pour élaborer un projet d'animation sur le thème « les activités d'expression ».

1/ Quel(s) moyen(s) de communication adoptez-vous ?

2/ Quels sont les objectifs poursuivis ?

3/ Quel sera l'ordre du jour de la réunion ?

4/ Quelles pourront être les activités d'expression réalisables pour ce projet ?

5/ Quel sera le déroulement de l'action ?

6/ Comment allez-vous évaluer ce fonctionnement ?